

FORMULAIRE DE DEMANDE DE TRAVAUX DE BRANCHEMENT

Vous souhaitez raccorder votre propriété au réseau public d'eau potable et/ou d'assainissement :

Afin de nous permettre d'étudier votre projet, nous vous remercions de cocher les cases et remplir ce dossier de demande de branchement, puis nous le retourner complété des documents demandés.

Après réception de votre dossier complet, nous vous transmettrons un devis.

Votre branchement sera réalisé après l'acceptation du devis et l'obtention des différentes autorisations administratives.

Au démarrage des travaux, un acompte de 30% du devis accepté vous sera facturé puis le solde à l'achèvement des travaux.

Un forfait de frais de gestion de dossier vous sera facturé.

DEMANDEUR

Vous êtes :

- Propriétaire Locataire (dans ce cas, fournir un justificatif et accord du propriétaire)
- Lotisseur/aménageur Collectivité Personne morale

Vos coordonnées :

Madame Monsieur

Particulier : NOM et Prénom :

.....

Professionnel/Collectivité : Raison Sociale et NOM, Prénom et qualité du représentant :

.....

N° de SIRET :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe : Mobile :

E-mail :@.....

Adresse d'envoi du devis, si différente :

Adresse :

Code postal : Commune :

LIEU D'INTERVENTION

Adresse :

Code postal : Commune :

Lotissement : Lieu-dit :

Référence cadastrale : Section Numéro

NATURE DES TRAVAUX DEMANDES

- Branchement neuf : Eau potable Eaux usées
- Déplacement ou modification d'un regard d'eau potable et son compteur
- Déplacement ou modification du compteur d'eau potable
- Déplacement ou modification d'un regard d'eaux usées

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS COMPLEMENTAIRES

Dans le cas d'une construction neuve ou de rénovation dont le projet est confié à un tiers, veuillez renseigner les coordonnées le nom de la société responsable en qualité de maçon, de terrassier, d'architecte, de concepteur ou de maître de d'œuvre :

Madame Monsieur

NOM et Prénom/Raison sociale :

Qualité :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe : Mobile :

E-mail :@.....

Votre projet est soumis à une demande d'urbanisme : OUI NON

Si oui, renseigner ci-dessous :

Permis de construire Numéro :

Permis d'aménager Numéro :

Certificat d'urbanisme Numéro :

Déclaration préalable Numéro :

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Votre projet concerne :

Une maison individuelle

Une habitat collectif Nombre de logements :

Un établissement professionnel Une établissement public

Un établissement industriel Une exploitation agricole

Type d'activité :

Pour les établissements professionnels, publics, industriels ou agricoles, si vous produisez des eaux assimilées domestique ou autres que domestique, vous avez la possibilité de demander le raccordement au réseau d'assainissement collectif. Pour se faire, vous devez saisir le Service de l'Eau et de l'Assainissement de votre demande expresse au moyen du formulaire mis à votre disposition, en plus de la présente demande de travaux de branchement.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Pour chaque type de branchement, veuillez indiquer le nombre de branchements et les caractéristiques souhaités :

	Nombre de branchements souhaités	Débits souhaités (en litres/seconde et m ³ /heure)	Diamètre de canalisation en partie privative (en millimètre)	Profondeur de sortie au fil d'eau de votre canalisation privative par rapport au terrain naturel public en limite de propriété (en mètre)
Eau potable	
Eaux usées

REALISATION DES TRAVAUX SOUS LE DOMAINE PUBLIC

Vous avez la possibilité de choisir entre le Service de l'Eau et de l'Assainissement ou un tiers qualifié de votre choix pour la réalisation de la partie publique du branchement située sous le domaine public.

Pour le branchement d'eau potable :

- Partie réalisée à titre exclusif par le Service de l'Eau et de l'Assainissement aux frais du demandeur :
 - La pose du dispositif de comptage ;
 - La réalisation de l'abri du dispositif de comptage compris robinetterie (raccords, joints, purge, robinet d'arrêt,...) ;
 - Le raccordement du branchement sur la canalisation de distribution et sur le dispositif de comptage comprenant la fourniture et pose du collier de prise en charge et du robinet d'arrêt avec bouche à clé ;
 - La désinfection et la mise en eau du branchement ;
 - Le récolement du branchement ;
 - Le contrôle de conformité des travaux dont la réalisation n'a pas été confiée au Service de l'Eau et de l'Assainissement.
- Partie réalisée pouvant être réalisée par un tiers qualifié choisi par le demandeur :
 - Les autorisations de voirie nécessaires sur domaine public pour la totalité du branchement et DT/DICT ;
 - Le terrassement pour la totalité du branchement ;
 - La fourniture et la pose de la conduite de branchement compris le fourreau de protection et le grillage avertisseur ;
 - Le remblaiement et la remise en état de la voirie conformément aux dispositions en vigueur.

Pour le branchement eaux usées :

- Partie réalisée à titre exclusif par le Service de l'Eau et de l'Assainissement aux frais du demandeur :
 - Les travaux de raccordement sur la canalisation principale ou la cheminée de visite compris le forage et raccord de piquage ;
 - Le contrôle d'écoulement et de conformité des travaux dont la réalisation n'a pas été confiée au Service de l'Eau et de l'Assainissement.
- Partie réalisée pouvant être réalisée par un tiers qualifié choisi par le demandeur :
 - Les autorisations de voirie nécessaires sur domaine public pour la totalité du branchement et DT/DICT ;
 - Le terrassement pour la totalité du branchement ;
 - La fourniture et la pose du regard de visite sur le domaine public en limite de propriété privée ;
 - La fourniture et la pose de la conduite de branchement compris le fourreau de protection et le grillage avertisseur ;
 - Le remblaiement et la remise en état de la voirie conformément aux dispositions en vigueur.

Si les parties de branchements réalisées par l'entreprise qualifiée choisie par le demandeur ne sont pas conformes, le Service de l'Eau et de l'Assainissement n'acceptera pas le branchement et ne sera pas responsable du branchement.

REALISATION DES TRAVAUX SOUS LE DOMAINE PUBLIC

Vous souhaitez faire :

Réaliser la partie de travaux de branchement par un tiers :

Professionnel : Raison Sociale et NOM, Prénom et qualité du représentant :

N° de SIRET :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe : Mobile :

E-mail :@.....

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) : OUI NON

L'entreprise devra solliciter les DT/DICT et les autorisations de voirie et respecter impérativement les prescriptions afférentes.

Branchement eau potable : Diamètre (mm) : Matériau :

Branchement eaux usées : Diamètre (mm) : Matériau :

Réaliser la totalité des travaux de branchement sur domaine public par le Service de l'eau et de l'Assainissement.

PROGRAMMATION DES TRAVAUX ET MISE EN SERVICE

Vous souhaitez que les travaux soient réalisés à la date du :

Les travaux seront réalisés après acceptation du devis à la diligence du Service de l'Eau et de l'Assainissement lorsque les conditions de réalisation le permettent. A noter qu'un délai minimum de six semaines est nécessaire à l'établissement des démarches réglementaires.

A réception du devis établi par le Service de l'eau et de l'Assainissement, valant notification de l'acceptation de branchement par le Service de l'eau et de l'Assainissement, et avant la réalisation des travaux, **le demandeur devra prendre contact avec le Service de l'eau et de l'Assainissement pour organiser un rendez-vous sur place** afin d'implanter conjointement le(s) branchement(s) et vérifier les prescriptions et réglementations de voirie en présence du gestionnaire de voirie.

Dans le cas de partie de travaux de branchement réalisée par un tiers :

Le demandeur prendra contact avec le Service de l'eau et de l'Assainissement **3 jours ouvrés avant le démarrage des travaux** afin de programmer la visite de chantier en tranchée ouverte.

Une fois les travaux réalisés et réputés conformes, vous souhaitez la mise en service immédiate de votre (vos) branchement(s) :

OUI :

La mise en service est subordonnée à l'ouverture du branchement et entraîne la souscription d'un abonnement et par conséquent, le paiement des frais d'accès, le paiement de la part fixe (même en l'absence de consommation) et le paiement de la part variable sur la consommation.

NON :

Le branchement sera fermé dans l'attente d'une demande d'ouverture entraînant la souscription à un abonnement.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Plan de situation dans la commune ;
- Plan de masse en indiquant l'emplacement souhaité du regard de branchement d'eau potable et/ou du regard de branchement d'assainissement ;
- Copie de l'arrêté ou avis de l'acte d'urbanisme ou de l'attestation de dépôt ;
- En cas de passage de canalisation sur terrain privé : copie de l'autorisation de passage ;
- Attestation construction existante TVA 10% (CERFA 1301-SD) ;
- Pour les travaux réalisés par un tiers :
 - Le devis de l'entreprise ou le détail quantitatif ;
 - Les fiches produits et matériaux tuyaux, regard eaux usées ou tabouret, ...
 - Les fiches matériaux pour l'enrobage et le remblaiement de la tranchée ;
 - Le plan de masse faisant apparaître le bâtiment à desservir, chaque branchement et leur regard, la partie privée et la partie publique, chaque canalisation mère,...
 - Le plan en coupe de tranchée indiquant les matériaux utilisés, l'épaisseur de chaque couche ainsi que la largeur de tranchée, la profondeur de la génératrice supérieure de la conduite de branchement
 - Un profil en long indiquant les éléments précités.
- Si une déconnexion de fosse est nécessaire, joindre l'attestation de déconnexion de fosse septique ou fosse toutes eaux que vous aurez retiré auprès du Service de l'Eau et de l'Assainissement ;
- Si les rejets produits par l'immeuble ou l'établissement faisant l'objet de la demande de travaux de branchement sont des eaux usées assimilées domestique ou autres que domestique, vous devez fournir une demande d'autorisation de déversement d'eaux usées assimilées domestique ou autres que domestiques au réseau public d'assainissement que vous aurez retiré auprès du Service de l'Eau et de l'Assainissement.

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné(e)

- Déclare avoir pris connaissance des règlements de service eau potable et assainissement collectif ;
- S'engage à ne pas entreprendre la partie des travaux par l'entreprise de mon choix avant réception du devis établi par le Service de l'eau et de l'Assainissement, valant notification de l'acceptation de branchement par le Service de l'eau et de l'Assainissement ;
- Certifie exact les renseignements fournis et s'engage à ne pas modifier les travaux faisant l'objet de la demande sans avoir obtenu l'accord préalable du Service de l'Eau et de l'Assainissement.

Fait à, le

Signature

CADRE RESERVE AU SERVICE

Demande reçue le :

DOSSIER COMPLET

DOSSIER INCOMPLET

Pièces manquants :

Relance le :

Remarques :

RECEPTION DOSSIER COMPLETER LE :

BRANCHEMENT(S) REFUSE(S) :

Notifié le :

Motif :

.....

BRANCHEMENT(S) ACCEPTE(S) :

Devis transmis le :

Remarques :